

## **Partenariat entre Les tisanes du Thymerais et Amap' en BIOce pour l'année 2020**

**Nom du producteur :** Anne-France Lesniak (productrice de plantes séchées)

**Adresse du producteur :** 3 chemin de la ferme, Neuville les bois, 28270 Châtaincourt

**Référent de l'Amap'en BIOce :** Paul IOZZIA

**Produits :** Plantes séchées pour tisanes et infusions, livrées en sachet de 1 litre. Prix : 7,50€

**Livraison et distribution :** Les compagnons du partage, rue de la motte, 28110 Lucé de 18h30 à 19h30. Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits seront donnés aux compagnons du partage. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

**Fréquence des livraisons :**

Ponctuellement dans l'année sur proposition du référent et en accord avec le producteur.

**Engagement du producteur :** Anne-France Lesniak, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures convenues avec le référent. Il s'engage à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, il s'engage à transmettre sa licence et son certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

**Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

**L'Amap'en BIOce organise la commande des produits** par AmapJ au plus tard 15 jours avant la livraison de la commande.

**L'Amap'en BIOce organise la collecte du paiement des produits** que les adhérents font par chèque à l'ordre de Anne-France Lesniak, à déposer au plus tard sur le site de distribution le dernier jeudi de distribution précédent la livraison de la commande ou par courrier postal expédié au référent au plus tard 10 jours avant la livraison de la commande. Après vérifications, le référent transmet les chèques au producteur.

**L'Amap'en BIOce tient le certificat bio** disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap'en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent